

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal N° 4/2021 concernant la demande de deux crédits de CHF 45'000 et CHF 70'0000 pour l'octroi d'une aide aux entreprises boélandes en période COVID -19 et réponse à l'interpellation de Mmes Marie Schmidhauser et Paloma Lopez (PS) intitulée « En cette fin d'année soutenons nos commerces boélands avec des bons d'achat Happy days.

Au Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission désignée pour l'étude de ce préavis était composée des membres suivants :

Mme Elise Kaiser (Les Verts)
Mme Paloma Lopez (PS)
Mme Marie Schmidhauser(PS)
Mme Margareta Brüssow(PDC+I)
Monsieur Jean-Pierre Belotti (UDC)
Monsieur François Costa (PLR)
Monsieur Erik Dumusque (PLR)

La commission remercie Messieurs Jean-Pierre Schwab, Municipal en charge des Finances, et Michael Zenger, boursier communal.

La présentation des autorités reprend pour l'essentiel l'argumentaire du préavis, notons notons ci-après cependant les aides Covid déjà fournies par la Municipalité.

- Maintient des subventions à la culture : CHF 100'000 (maintient de la dépense déjà portée au budget et attribution des montants aux associations et organismes en guise de soutiens)
- Réduction de loyer pour deux commerces ayant pour gîte des locaux communaux (2 loyers pour chaque commerce) soit un montant de CHF 10'000

Soit un total de CHF 110'000.

Le but poursuivi par la Municipalité est de fournir une aide rapide, directe et efficace et une aide qui touche les établissements les plus durement impactés. De permettre une approche équitable de l'aide basée sur une réduction des charges plutôt que par la couverture d'un manque à gagner, qui est trop incertaine à calculer.

Le premier volet d'aide pour un montant de CHF 45'000 vise la couverture par la Municipalité de la taxe déchets pour toutes les entreprises de la Commune. En effet, le principe du pollueur- payeur veut que la taxe au (déchets)alimente un compte d'affectation. En cas de non-perception, la somme doit néanmoins être perçue et serait donc financée par un des objets du présent préavis. L'avantage de cette mesure est une affectation touchant tous les entreprises sans aucune distinction.

L'autre volet d'aide se décline selon la formule d'une allocation financière équivalente à la couverture de 50% des charges sociales estimée sur la période totale de fermeture pour tous les cafés-restaurants et bar de la Commune. Cette aide est destinée à fournir un allègement immédiat des charges pour les 11 établissements de notre commune. Montant total du fond CHF 70'000.-

La distribution de la somme sera faite sur la base d'une clé de répartition au prorata des décomptes de charges sociales transmis à l'administration. Avec cette systématique, toute discrimination est évitée et les sommes seront rapidement touchées par les ayant droits. Seuls les établissements faisant la demande participeraient à l'attribution de la somme totale de CHF 70'000.

Au cours de la séance, nous apprenons aussi que la Municipalité étudie un deuxième volet d'aide pour un montant de CHF 70'000 ayant pour objectif de fournir une aide financière proportionnelle à la durée de fermeture pour tous les commerces situés au Rez de chaussée qui ont dû fermer lors des restrictions COVID.

D'entente avec le représentant de la Municipalité, il est soulevé l'option d'amender les conclusions du préavis soumis à étude de sorte à tenir compte du deuxième volet d'aide, si la Municipalité ratifiait l'objet dans sa séance du 01 mars 2021.

Discussions

La commission a demandé la position de la Municipalité par rapport aux bons. Il nous est expliqué comment la ville de Blonay a mis en place son système de bons et le montant utilisé, soit un montant de CHF 150'000

Il est demandé par une des personnes de la commission la pertinence d'exonérer la taxe déchets, car les montants sont relativement faibles. Les représentants de la Municipalité répondent que même modique, la somme peut toujours représenter un montant que tout commerçant peut utiliser à d'autres fins.

La discussion sur le bien-fondé des mesures proposées par la Municipalité fait l'unanimité et il est aussi décidé de demander l'amendement des conclusions du préavis de sorte à pouvoir aussi rapidement venir en aide aux commerces ayant été touchés par les mesures de fermeture.

En outre, lors de la discussion au sein de la commission il a été soulevé l'utilité d'un système de bons subventionnés pour permettre une relance sans soutien direct des autorités, mais sous forme d'un accompagnement et d'incitation à la dépense locale. Ce soutien est complémentaire aux aides directes proposées par la municipalité.

Ces points sont abordés ci-après.

Il faut noter que la commission a approfondi ce sujet afin d'amener non seulement une idée, mais à étudier la faisabilité, à la manière d'un projet.

Portée du projet :

Les bons seraient valides dans tout commerce, prestataire de services, café-restaurant centres sportifs, culturels et de loisirs ayant leur siège social et exerçant leur activité dans la Commune de La Tour-de-Peilz et qui ont été négativement impactées par la COVID-19, à l'exclusion des grandes surfaces.

Quels citoyens bénéficieraient de cette offre :

Plusieurs variantes ont été abordées notamment en limitant l'offre aux Boélands ou avec un montant dédié aux Boélands et le reste ouvert à tous. Finalement la majorité de la commission a opté pour une ouverte à tous, afin de vraiment pouvoir avoir un levier sur la relance économique.

Au niveau du taux de rabais et de financement, l'option retenue par la majorité de la commission (6 commissaires sur 7) est un rabais de 20% pour le client et un financement de 10% de la somme en plus pour le commerçant.

Cette option, identique à celle faites par l'action de Qoqa est celle qui, à notre avis, permet une meilleure relance. Néanmoins 1 commissaire a soutenu un financement de 10% pour entreprise et 10% de rabais pour les habitants de la commune contre un financement de 20% pour les commerçants et de 0% pour les clients habitants hors du territoire communal, dans le cas d'un financement avec un montant dédié aux habitants de la Tour-de-Peilz et le solde ouvert « tous public »

L'un-e des commissaires évoque également la possibilité de proposer des bons sous forme de petites coupures (p. ex. 10 ou 20.-), ceci pour en faciliter l'accès aux classes les moins aisées.

Budget

Deux montants ont été étudiés soit un montant de CHF 70'000 pour un premier essai puis reconduit si l'expérience était prometteuse, ou un montant de CHF 150'000 à disposition pour financer l'entier du projet. Finalement la majorité des commissaires ont été d'avis que pour que l'expérience soit profitable au vu des financements de lancement et en se basant sur l'expérience des villes voisines, il fallait un montant de CHF150'000, ce montant a été accepté à la majorité moins une voix. De plus, si les bons ne venaient à ne pas avoir de succès, cet argent ne serait pas dépensé et donc pas perdu pour la Commune.

Format des bons

Afin de ne faire aucune discrimination par rapport à l'accès à l'informatique, l'unanimité des commissaires se prononce en faveur de bons disponibles en ligne et au guichet. Cette solution est tout à fait implémentable avec l'interface utilisée par les communes offrant actuellement une offre similaire

Par exemple, la plateforme aide-aux-entreprises.ch permet ces deux options, la Commune pouvant se charger de vendre et imprimer les bons informatiques pour le guichet.

Durée de validité

Si un commissaire propose un délai de validité de 6 mois pour une ouverture de l'offre sur un mois, la majorité des commissaires propose de laisser le choix du délai d'achat et de l'utilisation à la Municipalité, délais qu'elle pourra évaluer en fonction de la situation.

Actuellement, les offres qui ont été mises en place dans d'autres communes avaient un délai d'utilisation de 12 mois.

Un-e commissaire évoque que dans le marketing, il est d'usage de définir un délai d'achat et un délai d'utilisation (16 mois)

Modalités de validités

La majorité de la commission, à l'exception d'un commissaire, se prononce en faveur de bons non-nominatif à un commerce

Remarque

Les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce préavis se tiennent à disposition pour participer à l'élaboration du projet et de sa réussite.

Préavis de la COFIN:

Les dépenses ainsi que le financement de ce préavis sont clairs. La commission des finances n'a pas d'objection à l'approbation par le conseil communal du préavis municipal tel que présenté.

Au vu de ce qui précède la commission vous demande de soutenir les deux amendements suivants:

1.

9) d'autoriser la Municipalité à fournir une aide financière proportionnelle à la durée de fermeture pour tous les commerces situés au Rez de chaussée qui ont dû fermer lors des restrictions COVID ;

10) de doter à cet effet le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 70'000.— dans le budget 2021 ;

11) de prendre note que le versement de ces aides sera effectué par le Service des finances ;

2.

12) d'autoriser la Municipalité à créer des bons d'achats subventionnés pour les clients et les entreprises bénéficiaires, celles-ci étant les commerces, prestataires de services, cafés-restaurants et les centres sportifs, culturels et de loisir ayant leur siège social et exerçant leur activité dans la Commune de La Tour-de-Peilz et qui ont été négativement impactés par le COVID-19, à l'exclusion des grandes surfaces ;

13) de doter à cet effet le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 150'000.— dans le budget 2021 ;

14) de prendre note que le versement de ces aides sera effectué par le Service des finances ;

15) de considérer que par le vote de ce préavis, il a été répondu à l'interpellation de Mmes Marie Schmidhauser (PS) et Paloma Lopez (PS) - Bons d'achats "HappyDays" déposée le 9 novembre 2020 ;

Conclusions

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 4/2021,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à créer dans le plan comptable communal un nouveau secteur 16 "Economie et tourisme", une nouvelle division 160 "Economie" et d'ouvrir le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à une exonération de la taxe déchets sur les entreprises 2020, dont la facturation devrait s'effectuer en 2021 ;
3. de doter à cet effet le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" d'un crédit extra-budgétaire de Fr. 45'000.-- dans le budget 2021 ;
4. de comptabiliser le montant de Fr. 45'000.-- comme revenu de la taxe forfaitaire dans les divisions 450 et 451 puis de procéder à l'attribution de ce même montant au compte de réserve 9180.001.00 "Ordures ménagères et déchets" lors du bouclage des comptes 2021 ;
5. de prendre note qu'un courrier d'information sera envoyé aux entreprises concernées par le service Urbanisme et travaux publics, en charge de la gestion des déchets ;

6. d'autoriser la Municipalité à procéder au versement d'une aide aux cafés-restaurants et bars boélands, sur la base de la masse salariale 2020 déclarée aux caisses AVS des établissements encore en activité en 2021. Seront déduits des versements les éventuelles factures en souffrance de ces établissements envers la Commune (taxes, vins, etc) ;
7. de doter à cet effet le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" d'un crédit extra-budgétaire de Fr. 70'000.-- dans le budget 2021 ;
8. d'autoriser la Municipalité à de fournir une aide financière proportionnelle à la durée de fermeture pour tous les commerces situé au Rez de chaussée qui ont dû fermer lors des restriction COVID
9. de doter à cet effet le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 70'000.— dans le budget 2021 ;
10. d'autoriser la Municipalité à créer des bons d'achats subventionnés pour les clients et les entreprises bénéficiaires, celles-ci étant les commerces, prestataires de services, cafés-restaurants et les centres sportifs, culturels et de loisir ayant leur siège social et exerçant leur activité dans la Commune de La Tour-de-Peilz et qui ont été négativement impactées par le COVID-19, à l'exclusion des grandes surfaces ;
11. de doter à cet effet le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 150'000.— dans le budget 2021 ;
12. de prendre note que le versement de ces aides sera effectué par le Service des finances ;
13. de considérer que par le vote de ce préavis, il a été répondu à l'interpellation de Mmes Marie Schmidhauser (PS) et Paloma Lopez (PS) - Bons d'achats "HappyDays" déposée le 9 novembre 2020.

Pour la commission, Erik Dumusque, rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 10 mars 2021.

Annexes :

Différentes questions posées Aide aux entreprises le 03.03.2021, à 10h00 puis à 14h00, Monsieur Bornick

1.Fonctionnement du site:

Tout est relié à un compte bancaire de la commune, qui gère la partie finance. C'est à la commune de choisir quel(s) compte(s). La société Ercos SA (<https://www.ercos.ch/>) qui soutient et aide à la mise en place technique (compte, cartes de crédits etc...)

Le site génère un fichier bancaire (pain) toutes les semaines, c'est le comptable de la commune qui paye directement les entreprises avec l'argent accumulé de l'achat des bons + les 20%, 30%, etc..., c'est-à-dire la somme allouée par la commune.

1.La commune peut-elle s'occuper d'acheter des bons électroniques et de les vendre en format papier au guichet communal (achetés selon la demande) ?

La fonctionnalité existe déjà. La commune a accès à la plateforme avec des identifiants, fait la commande à la place du client, le client paye à la commune le bon directement au guichet.

Le coursier met sur un compte attente, et le comptable paye toutes les semaines la différence (la somme allouée par la commune). Compte spécifique ou non. C'est la commune qui choisit. (pour toutes questions supplémentaire lors de la mise en route du projet, il est possible de contacter le comptable d'Echallens, commune à laquelle appartient la licence de ce système)

A Echallens, 15% des bons sont vendus au guichet, 50% TWINT, le reste par Cartes de crédits.

1'000'000 de bons subventionnés/200'000 de subventions. 10 juin et 30 octobre, tout a été vendu. Limites: 1000 chf par habitant. puis ouverts à tous, habitants pouvaient reprendre.

2. Comment ils s'assurent que dans le cas de Bercher les gens sont bien de Bercher ?

3 solutions:

1. Case à cocher, à la main. Faire le tri dans le tableau de bord, ou fichier Excel
2. Passerelle avec le contrôle des habitants, check automatique. C'est possible de faire en Suisse.
- 3. Code unique que la commune envoie aux habitants et ils doivent ajouter ce code lors du paiement, envoyé par courrier postal. On peut seulement l'acheter si on a le code. Il m'a confirmé cela cette aprem.**

3. Serait il possible d'avoir deux situations différentes de tarifications (rabais citoyens la Tour-de-Peilz de x % et pour habitant de la Riviera de y%) x>y

A ce stade pas.

Si on change en cours de route, pas de souci, sinon cela nécessite du développement.

Avec le code, on pourrait avoir un rabais différent pour les Boéland-es comparé aux habitants de la Riviera.

4. Combien ça coûte pour la commune et combien de temps ça prend à mettre en place le système pour la commune ?

Il faut compter 2-3 semaines pour la mise en place du système.

1,25% de commission avec Compardis, Twint 1,3% parfois reporté sur les commerçants, forfait 1%.
Donc 99% du montant déboursé au commerçant.

La licence appartient à la commune d'Echallens, c'est cette commune qui facture : 7.500.-

Société Ercos Sa, qui gère Aide aux entreprises: 1200.-. Carte de crédit, mise en place.

Pour le développement du code, il faut compter environ 4000-5000 CHF en plus. Il faut aussi un peu plus de temps, 1 mois environ.

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2021

le 10 février 2021

Demande de deux crédits de Fr. 45'000.- et Fr. 70'000.- pour l'octroi d'une aide aux entreprises boélandes en période de COVID-19 et réponse à l'interpellation de Mmes Marie Schmidhauser et Paloma Lopez (PS) intitulée "En cette fin d'année, soutenons nos commerces boélands avec des bons d'achats HappyDays".

10.03-2101-PAD-rc-Preavis_04-Bons-Happys-days.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Lors de la séance du Conseil communal du 9 novembre 2020, Mmes Marie Schmidhauser et Paloma Lopez (PS) ont déposé l'interpellation "En cette fin d'année, soutenons nos commerces boélands avec des bons d'achats HappyDays".

Après étude, comme détaillé ci-après, la Municipalité a décidé de ne pas entrer en matière mais souhaite présenter au Conseil communal une contre-proposition à cette interpellation par la voie de ce préavis.

2. Préambule

Voici les réponses de la Municipalité aux questions figurant dans l'interpellation.

La Municipalité serait-elle ouverte à la mise en place d'un projet similaire à celui présenté par nos collègues veveysan·nes ? C'est-à-dire, créer des bons subventionnés destinés à être utilisés dans des commerces ou auprès de prestataires de services ayant leur siège social à la Tour-de-Peilz, ces dernier·ères participant à l'économie locale et s'inscrivant dans une démarche respectueuse des principes de durabilité ? Le cas échéant, nous-mêmes et certain·es de nos collègues du conseil communal se tiendraient à disposition pour créer un groupe de travail afin de mettre sur pieds un tel projet. Pour garantir que ces bons profitent à nos commerces de proximité et non aux grandes surfaces, la passation d'une convention de partenariat et la signature d'une charte telle que conçue par nos collègues veveysan·nes nous semble indispensable.

Il s'avère que la mise en place d'un système de bons comme décrit ci-dessus nécessite un délai et représente une complexité, tant au niveau de la formule à trouver pour éviter toute forme de discrimination face aux commerces, qu'au niveau technique (plateforme internet). De ce fait, la Municipalité a décidé de ne pas entrer en matière pour les raisons suivantes :



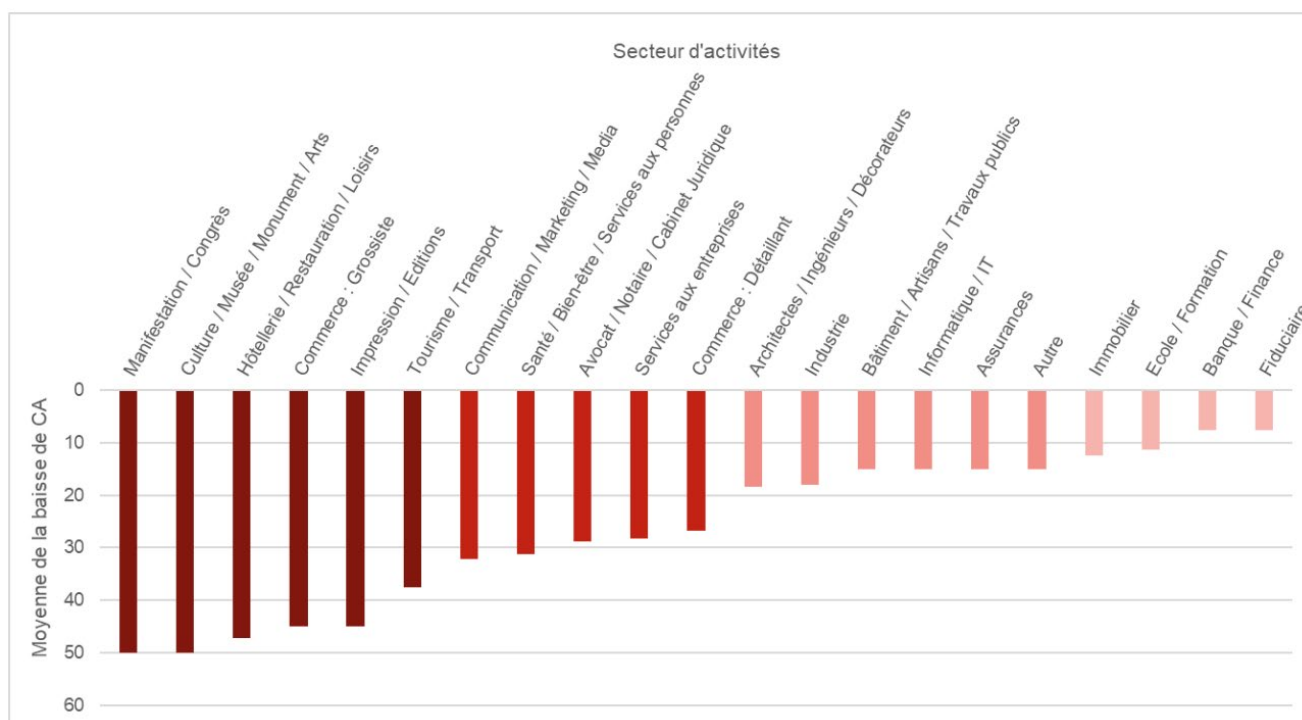
- La Ville de Lausanne a mis sur pied des bons de réduction "enjoy ! Lausanne" pour rendre le sourire aux commerces, avec une enveloppe de Fr. 3.5 mios. Dès le 16 novembre 2020, les ménages de la Ville ont reçu 115'000 carnets de bons de réduction de 20% à faire valoir dans quelque 300 enseignes. La démarche vise à soutenir autant le pouvoir d'achat de la population que les commerces de proximité. Malheureusement, à en croire un article de 24Heures, **les clients font usage des bons essentiellement auprès des grandes chaînes, au détriment des petits commerces**. Par ailleurs, le journal relève la difficulté comptable du système pour les commerces participants.
- En décembre 2020, dans le cadre de son opération "BienWenue" inspirée de l'offre "welQome" soutenue par le Canton (voir ci-après), la Ville de Vevey a mis en vente 100'000 bons d'achats de Fr. 10.-- sous forme de 20'000 carnets de Fr. 50.-- valables auprès de 140 enseignes veveysannes, financés à raison de 30% par la Commune.
- Comme relevé par la Société industrielle et commerciale de Vevey et environs (SIC) dans sa newsletter d'octobre 2020 (en annexe), les commerces veveysans intéressés doivent adhérer à l'action "BienWenue" en signant une charte contraignante et discriminante pour un certain nombre d'entre-eux. Ceci a amené la SIC, qui d'ailleurs n'a pas été consultée par les autorités, à renoncer à soutenir cette action.
- A La Tour-de-Peilz, Mme Marie Forestier, présidente de la Société Industrielle, Commerciale et Artisanale de La Tour-de-Peilz (SICAT), ne voit pas non plus l'intérêt d'une telle action dans notre Commune, vu le faible nombre de commerces potentiellement concernés. Par ailleurs, si l'on désire éviter une discrimination des entités participantes, la probabilité que les bons soient utilisés dans les trois grandes surfaces est trop importante, ce qui va à l'encontre du but recherché d'un soutien au commerces de proximité.
- En outre, vu le succès rencontré par la première édition, le Canton de Vaud a mis sur pied la seconde opération "welQome" avec la société QoQa, du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 14 janvier 2021, mettant à disposition un fonds de soutien de 20 millions de francs. Pour mémoire, le dispositif permet aux clients d'acheter 20% moins cher tout en offrant 10% de plus-value aux vendeurs. De même, la participation est gratuite pour les commerçants et le plafond du chiffre d'affaires a été augmenté de Fr. 60'000.-- à Fr. 120'000.-- par commerce (Fr. 240'000.-- pour les hôtels). **Bien que ces mesures soient plus qu'alléchantes pour les commerces, seuls 18 commerces boélands figurent sur la plateforme, parmi les 2670 offres** (voir annexe).
- Sachant que **divers commerces locaux ont déjà pris l'initiative de mettre sur place des actions promotionnelles propres**, la Municipalité estime qu'il ne lui appartient pas d'interférer dans ce processus. A titre d'exemple, à l'initiative de M. François Vodoz, président de la Société de développement de La Tour-de-Peilz (SDLaTour), des bons de restaurants peuvent être achetés depuis le 12 novembre 2020 auprès de trois kiosques de la Ville. Pour l'instant, le Veneto et L'Etrier participent à l'opération.
- La Municipalité souhaite également relever que divers commerces ayant l'obligation de fermer (dès le 18 janvier 2021 et a priori jusqu'à fin février 2021 l'essentiel des commerces non-essentiels, auparavant les restaurants sans partie hôtelière, les fitness ou les musées) ne pourront pas bénéficier de ces actions, ce qui amène à une autre forme d'inégalité de traitement.
- En revanche, la Municipalité invite les acteurs économiques ainsi que leur personnel à soutenir les commerces locaux dans la mesure du possible en optant pour des achats auprès d'enseignes boélandes. A titre d'information, la Commune a choisi cette option pour le cadeau de fin d'année 2020 remis à l'ensemble de son personnel (en l'absence d'un apéritif dinatoire de fin d'année), en confectionnant un panier avec des produits de qualité achetés auprès des commerçants de la région.



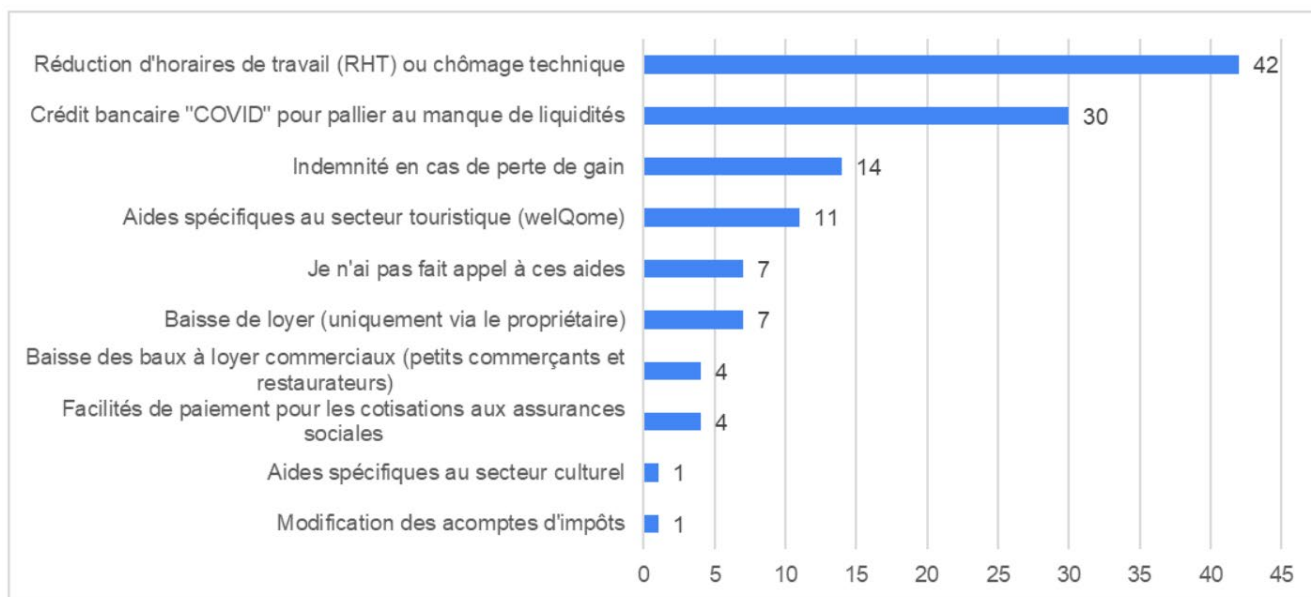
3. Situation

Concernant la situation économique des entreprises de la région, il est intéressant de citer quelques extraits tirés de la présentation et des conclusions du sondage "Point de situation économique pour la région Riviera-Lavaux" réalisée par la Promove (association dédiée au développement économique de la Région Riviera – Lavaux) publié le 20 janvier 2021 sur son site internet www.promove.ch. Il en ressort ceci :

- Le sondage, adressé en fin d'année 2020, durant la 2^e vague du Covid-19, à plus de 300 entreprises de la région, fait suite à un premier sondage réalisé en mars 2020. Entre le 11 et le 23 décembre, 78 PME de la région Riviera-Lavaux représentant près de 3000 emplois ont répondu.
- Si une majorité d'entreprises a constaté des impacts négatifs avec notamment une baisse de chiffre d'affaires de plus de 30% pour près de la moitié d'entre elles ou encore une diminution du nombre d'emplois d'environ 10% au sein de la région, quelques-unes d'entre elles ont néanmoins connu des impacts positifs dans des domaines tels que les espaces de coworking, le paysagisme ou la vente en ligne.
- Voici une évolution estimée du chiffre d'affaires en 2020 (par secteur) :



- On constate ainsi que les secteurs de l'événementiel, de la culture et du tourisme (y compris hôtellerie et restauration) est davantage touché que le commerce de détail.
- Voici un aperçu des prestations, aides et soutiens dont ont bénéficié les entreprises depuis le mois de mars liés directement ou indirectement au Covid-19 (plusieurs réponses possibles) :



- On constate ainsi que les entreprises ont en grande majorité fait appel aux aides fédérales et cantonales mises en place dans le cadre du Covid-19.
- Les perspectives 2021, telles que citées par les répondants au sondage, semblent contradictoires, tant en termes d'évolution du chiffre d'affaires que de ressources humaines. Ainsi, 11% des entreprises envisagent la nécessité de procéder à de nouveaux licenciements alors que 17% prévoient des réengagements.
- Le Registre du commerce indique un solde positif de 120 nouvelles entreprises inscrites au cours de l'année 2020 avec cependant un ralentissement du nombre de créations observé depuis 2019. Le nombre des faillites s'inscrit également en baisse en 2020, reflétant sans doute plus l'impact temporaire de l'injection de liquidités via les prêts COVID qu'un véritable signal positif.
- Les craintes quant à la dynamique conjoncturelle ne se reflète pour l'heure pas dans l'évolution du marché immobilier à destination des entreprises, qui est plus tendu depuis la fin de l'année 2020 avec un nombre de demandes accrues.

4. La contre-proposition

La Municipalité est bien consciente de la nécessité d'entreprendre une action de soutien à l'économie locale, tout en veillant à ce qu'elle soit la plus impartiale possible. **Face à une augmentation incertaine du chiffre d'affaires à l'aide de bons ne profitant pas à tous les commerces, la Municipalité préfère une formule offrant la certitude d'une réduction des charges pour les entreprises.**

Après étude de plusieurs pistes, il est proposé une aide sous forme de deux volets comme suit :

- Pour toutes les entreprises (y compris commerces) de La Tour-de-Peilz : l'exonération de la taxe déchets sur les entreprises (TBE) 2020, qui doit être facturée en 2021.
- Pour les cafés-restaurants et bars de La Tour-de-Peilz (qui ont été contraints à la fermeture forcée durant près de 6 mois en 2020 et début 2021) : une participation aux charges sociales.

4.1. Exonération de la taxe déchets sur les entreprises (TBE)

- Une exonération de la taxe déchets sur les entreprises paraît équitable quant au choix des entreprises bénéficiaires, car :



- Comme le précise l'article 12 du Règlement communal sur la gestion des déchets, la taxe déchets sur les entreprises est facturée à toute activité lucrative de plus de 1 équivalent plein-temps et fonction du nombre de postes de travail à plein temps, quelle que soit leur activité. Il n'y a donc pas de discrimination au niveau des entités concernées.
- Les entreprises disposant d'un propre service d'enlèvement des déchets ne sont soumises qu'au premier échelon de cette taxe (voir table de taxation de la TBE en annexe). De ce fait, les grandes enseignes ne seront pas les principales bénéficiaires de ce soutien, contrairement aux petits commerces.

La taxe déchets sur les entreprises rapporte environ Fr. 45'000.- HT par année, selon la dernière facturation pour 2019. Une exonération revient donc à une action de soutien du même montant **pour environ 280 entreprises**, dont la taxe annuelle 2020 se situera entre Fr. 90.- (entreprise avec propre service d'enlèvement des déchets) et Fr. 700.- (51 à 100 EPT), selon la table de taxation de la TBE en annexe suite à l'adaptation de la taxe dès 2020. Il n'y a pas eu d'entreprises correspondant au dernier échelon de la table lors de la facturation 2019.

Afin de ne pas diminuer les revenus du secteur affecté (financements spéciaux) de la gestion des déchets (divisions 450 et 451 des comptes communaux) dont le fonds de réserve 9180.001.00 "Ordures ménagères et déchets" est déficitaire, il est proposé de créer dans le plan comptable communal un nouveau secteur 16 "Economie et tourisme", une nouvelle division 160 "Economie", d'ouvrir le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" et de le doter d'un crédit de Fr. 45'000.--.

Ce montant sera ensuite comptabilisé comme revenu de la taxe forfaitaire dans les divisions 450 et 451, puis attribué au fonds de réserve 9180.001.00 "Ordures ménagères et déchets" lors du bouclage des comptes 2021.

4.2. Participation aux charges sociales des cafés-restaurants et bars

Le Conseiller municipal et le Chef du service des finances ont reçu M. Rui Pereira, Vice-président de GastroVaud, Président de la section Riviera et tenancier du restaurant Le Veneto à La Tour-de-Peilz, afin de faire un point de situation concernant les cafés-restaurants et bars de La Tour-de-Peilz.

Ces établissements, qui ont été contraints à la fermeture forcée durant près de 6 mois en 2020 et début 2021, font état d'une baisse du chiffre d'affaires moyenne d'environ 40% en 2020 par rapport à 2019, malgré de bonnes affaires durant les mois de juillet et août 2020.

Certains restaurants ont mis en place la vente à l'emporter, ce qui permet de garder un contact avec la clientèle, mais qui en général ne représente qu'une fraction des recettes par rapport à une exploitation normale hors Covid-19 (de l'ordre de 10%).

Certes, ces exploitants ont à disposition les aides illustrées dans le 1^{er} graphique du point 3 "Point de situation économique régional de la Promove", à savoir les réductions d'horaires de travail (RHT), les crédits bancaires "Covid-19" (qui doivent être remboursés), les indemnités de pertes de gain (APG) ou encore les éventuelles baisses de loyer (soit par un soutien du Canton, soit en négociation directe avec les bailleurs).

Le 14 janvier 2021, le Conseil fédéral a également accepté la suppression du seuil de perte de 40% du chiffre d'affaires pour être éligible comme cas de rigueur, avec pour conséquence que désormais une entreprise est automatiquement considérée comme tel si elle a subi 40 jours de fermeture obligatoire. Comme précisé par GastroVaud, tous les restaurants bénéficieront de l'aide pour les cas de rigueur, alors qu'auparavant, c'était seulement un tiers. L'indemnisation se montera désormais à 20% du chiffre d'affaires, contre 10% auparavant, jusqu'à concurrence de Fr. 750'000.-- au lieu des Fr. 500'000.-- initialement prévus, se rapprochant des 25% de charges fixes incompressibles des restaurants.



Ces différentes formes d'aides ne concernent en revanche pas les charges sociales dans une branche dont la situation reste alarmante et dont la part patronale correspond à environ 10% selon GastroVaud.

La masse salariale annuelle de la dizaine de café-restaurants et bars boélands est estimée à Fr. 2.8 millions, ce qui représente environ Fr. 280'000.-- de charges patronales.

La Municipalité propose de verser une aide correspondant à la moitié des charges patronales durant les 6 mois de fermeture, ce qui reviendrait à environ Fr. 70'000.--, soit le quart des charges patronales annuelles.

La répartition du montant de Fr. 70'000.--, dont le crédit sera imputé au compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie", se fera sur la base de la masse salariale 2020 déclarée aux caisses AVS des établissements encore en activité en 2021. Seront déduits des versements, les éventuelles factures en souffrance de ces établissements envers la Commune (taxes, vins, etc).

Au niveau financier, le référentiel de la masse salariale est le chiffre le plus cohérent, ce dernier pouvant être attesté officiellement par les caisses AVS contrairement à, par exemple, un chiffre d'affaires, l'impôt communal versé par les établissements (qui est variable selon les investissements et bénéficie du secret fiscal) ou encore des surfaces d'exploitation. D'autre part, cela récompense les établissements qui ont conservé leur personnel en 2020.

5. Conclusions

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 4/2021,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à créer dans le plan comptable communal un nouveau secteur 16 "Economie et tourisme", une nouvelle division 160 "Economie" et d'ouvrir le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à une exonération de la taxe déchets sur les entreprises 2020, dont la facturation devrait s'effectuer en 2021 ;
3. de doter à cet effet le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" d'un crédit extra-budgétaire de Fr. 45'000.-- dans le budget 2021 ;
4. de comptabiliser le montant de Fr. 45'000.-- comme revenu de la taxe forfaitaire dans les divisions 450 et 451 puis de procéder à l'attribution de ce même montant au compte de réserve 9180.001.00 "Ordures ménagères et déchets" lors du bouclage des comptes 2021 ;
5. de prendre note qu'un courrier d'information sera envoyé aux entreprises concernées par le service Urbanisme et travaux publics, en charge de la gestion des déchets ;
6. d'autoriser la Municipalité à procéder au versement d'une aide aux cafés-restaurants et bars boélands, sur la base de la masse salariale 2020 déclarée aux caisses AVS des établissements encore




en activité en 2021. Seront déduits des versements les éventuelles factures en souffrance de ces établissements envers la Commune (taxes, vins, etc) ;


7. de doter à cet effet le nouveau compte 160.3658.00 "Actions de soutien à l'économie" d'un crédit extra-budgétaire de Fr. 70'000.-- dans le budget 2021 ;
8. de prendre note que le versement de ces aides sera effectué par le Service des finances ;
9. de considérer que par le vote de ce préavis, il a été répondu à l'interpellation de Mmes Marie Schmidhauser (PS) et Paloma Lopez (PS) - Bons d'achats "HappyDays" déposée le 9 novembre 2020.

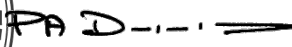
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :


Alain Grangier


Municipalité de la Tour-de-Peilz
Canton de Vevey
Liberté et Patrie


Pierre-A. Dupertuis

Annexes :
- Newsletter octobre 2020 SIC Vevey
- Liste des offres boléandes sur welQome
- Table de taxation de la TBE

Délégués municipaux : MM. Alain Grangier et Jean-Pierre Schwab

Adopté par la Municipalité le 25 janvier 2021





VEVEY ET ENVIRONS

NEWSLETTER

N°1 _OCTOBRE 2020

EDITO

La pandémie a bousculé nos plans et révélé les nombreuses failles de notre société sur fond de réchauffement climatique. Mais elle constitue aussi une opportunité unique de revoir nos fondamentaux et valoriser les domaines porteurs d'avenir. A ce titre, nos édiles politiques auront un sérieux défi à relever. Chef-lieu mais aussi ville touristique, Vevey, son commerce et ses activités de service en particulier, ont profondément pâti du Covid19. Aussi, espérons que le manque d'intérêt de nos autorités pour le bon fonctionnement de notre économie sera dépassé au profit d'une nouvelle donne. La mise au budget 2020 d'un délégué à l'économie constitue, à ce titre, un signal prometteur. En effet, pour que la Commune puisse continuer à offrir un filet social et une offre culturelle diversifiée, elle doit pouvoir compter sur une économie prospère, une fiscalité attractive et ne pas oublier son rôle d'accueil en tant que chef-lieu. Avec la mise à mal de nombreux pans de notre économie régionale, espérons que ces quelques éléments resteront bien présents à l'esprit de nos autorités.

_Pour la rédaction: Philippe Oertlé

ARRÊT SUR VIRUS

On le sait, la pandémie a stoppé net l'activité de très nombreux acteurs économiques. Si les aides temporaires apportées par la Confédération et le Canton ont permis de passer le cap à nombre d'entre eux, ce n'est de loin pas le cas de tous. On pense ici aux artistes, aux métiers de l'événementiel et du tourisme. Les mois de juillet et août ont apporté une bouffée d'oxygène à de nombreux restaurateurs, hôteliers et commerçants. Ce n'est toutefois qu'en fin d'année que l'on pourra tirer un vrai bilan de la situation. D'ici là, tous les efforts de soutien entrepris pour le maintien, aussi large que possible, de notre tissu économique sur la Riviera seront les bienvenus. A ce titre, Promove, l'organisme officiel de promotion économique de notre région Riviera-Lavaux est à disposition, tout comme son site (www.promove.ch) qui relaie quantités d'informations fort utiles aux entreprises et indépendants.

**CE N'EST TOUTEFOIS
QU'EN FIN D'ANNÉE
QUE L'ON POURRA
TIRER UN VRAI BILAN
DE LA SITUATION**

POUR UNE NOUVELLE PLACE DU MARCHÉ CONVIVIALE ET POLYVALENTE

Le réaménagement de la Place du Marché sera assurément le chantier de la décennie. On pouvait espérer, qu'après le refus de justesse d'un parking souterrain, la Municipalité qui lui a opposé son projet « D'Amour et d'eau fraîche » tiendrait ses promesses. En effet les citoyens qui ont suivi le contre-projet des autorités ont voté pour un parking de surface de 200 places, les 250 supprimées devant trouver place dans un parking souterrain derrière la Gare CFF. On sait aujourd'hui que ledit parking ne verra vraisemblablement jamais le jour ou alors sous une forme beaucoup plus modeste, mais certainement pas avant la prochaine décennie ! Nonobstant cela, la Municipalité a mis à l'enquête publique son projet de réaménagement de la Place du Marché, mais avec seulement 150 places de parc au lieu des 200 promises tout au long de la campagne et dans sa communication. C'est sans compter la suppression de très nombreuses places en Vieille-Ville et au Quai Perdonnet, lequel deviendrait piétonnier. Si le réaménagement qualitatif de la place n'est pas remis en cause, bien au contraire, il en va différemment du rôle que joue ce parking pour l'activité tant commerciale, touristique que culturelle. Etant donné l'absence de compensations dans un périmètre proche, le maintien de ces 200 places s'impose donc. Face à cette volonté de l'autorité, un très grand nombre d'enseignes de la Place et de la Vieille-Ville, de même que la SIC ont fait opposition. Faudra-t-il attendre une nouvelle constellation sortie des urnes le printemps prochain pour trouver un souffle moins dogmatique pour notre Ville ?



Projet de réaménagement de la place du marché

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE VEVEY ET ENVIRONS

CASE POSTALE - 1800 VEVEY - WWW.SIC-VEVEY-RIVIERA.CH

ACTUALITÉ

Un comité renouvelé

En raison de la pandémie, notre dernière Assemblée générale ordinaire (AG) s'est tenue le 29 mai, sans présence physique. Les membres ont ainsi été invités à exercer leur droit de vote par écrit pour les points soumis à leur approbation. L'élément saillant de cette assemblée, était la nomination d'un nouveau président, lequel a été élu à l'unanimité des membres votants, en la personne de Monsieur William von Stockalper, directeur général de FrappeCom Suisse SA à Vevey et Président du FC Vevey United. Pour rappel, seul le président est élu par l'AG, les membres du Comité l'étant par cooptation. A ce titre, Monsieur Hugo Dos Santos, représentant du secteur bancaire a rejoint le Comité en remplacement de M. Moret démissionnaire. A quitté également le Comité, M. Jean-Louis Bolomey, lequel n'est pas remplacé.



le nouveau président
M. William von Stockalper

Une histoire de bons commerciaux

Nombreux sont les cantons et les villes qui pour soutenir leurs commerces au lendemain du confinement ont mis en place des bons à leur attention. Le principe : le client paie 80 francs un bon de 100 francs et le commerçant reçoit 110 francs. La différence étant prise en charge par la commune ou le canton jusqu'à concurrence du montant mis à disposition pour cette action. Une bonne initiative qui incite le chaland à consommer local et donne un coup de pouce au commerce. Fort de ces exemples, la Municipalité de Vevey a décidé de mettre en place une telle action pour un montant de 300'000 CHF. Restent les critères d'attribution. On pouvait espérer que les commerces et enseignes qui avaient dû fermer durant le confinement seraient les premiers de la liste à pouvoir profiter de cette initiative. C'était sans compter la volonté des autorités de conditionner l'inscription dans la liste des commerces récipiendaires à la signature d'une charte contraignante que peu de commerces sont susceptibles de pouvoir signer. Et comme une partie des membres de la SIC sont exclus d'office, tels notamment les centres commerciaux et diverses autres enseignes, il devenait difficile pour notre association faîtière, représentant les diverses branches dont l'ACV (Association des Commerçants de Vevey), de signer également une telle charte donnant une sorte de caution à la Ville, alors que la SIC n'a pas été consultée pour son élaboration ! Dommage que l'on associe une bonne action à du clientélisme.

Sur un air de Dolce Vita

Suite à l'annonce de l'annulation des événements phares de la région, pandémie oblige, l'ensemble des acteurs touristiques et culturels de la Riviera vaudoise se sont mobilisés pour apporter une réponse inédite. Soit donner, durant toute la durée estivale, tant à Montreux, à la Tour-de-Peilz qu'à Vevey, des allures de station balnéaire, conviviale et cosy et célébrer, en toute sécurité, la douceur de vivre à la mode de la Riviera. Une initiative bien reçue, tant par la population de la région que par les touristes, lesquels ont notamment pu profiter du lac confortablement assis sur le deck ou se laisser distraire par les concerts ou animations surprises. Cette initiative privée, sous l'appellation Vevey Alive pour notre ville, a été montée très rapidement avec le soutien de la commune. De quoi apporter une bouffée d'oxygène bienvenue sur fond de pandémie. Les retours sont d'ores et déjà positifs et une reconduction l'année prochaine serait hautement souhaitable pour l'image de la cité.

**DE QUOI APPORTER
UNE BOUFFÉE D'OXY-
GÈNE BIENVENUE SUR
FOND DE PANDÉMIE**



Liste des offres de La Tour-de-Peilz sur welQome 2

Total : 18 offres boélandes sur 2'670 vaudoises

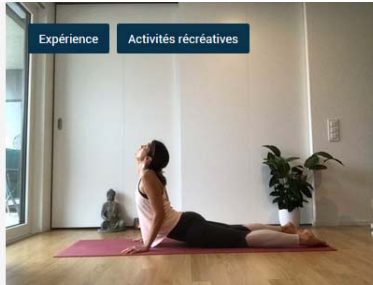


Expérience Activités artistiques et littéraires

Lumière du jour

Offrez vous un shooting photo ou un cours ave...

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)



Expérience Activités récréatives

YOGASHIMA

Si vous vous sentez stressés, anxieux ou à côté...

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)

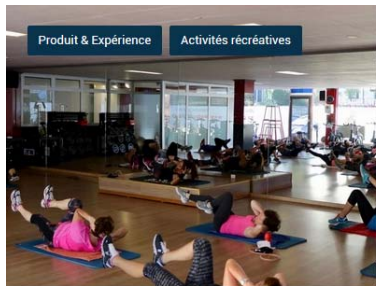


Produit & Expérience Restaurants & Bars

Men's bar

service de qualité, cuisine du marché, bonne a...

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)

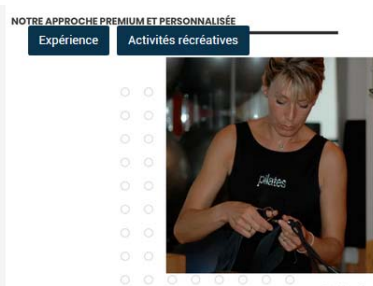


Produit & Expérience Activités récréatives

FITNESS LA TOUR, LA TOUR D...

Une offre incomparable de remise en forme, de ...

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)



NOTRE APPROCHE PREMIUM ET PERSONNALISÉE

Expérience Activités récréatives

Amazing Espace Pilates Sàrl

Une potion magique d'exercices sur mesure !

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)



Produit Restaurants & Bars

Café/restaurant L' Etrier

Spécialités steaks tartares coupés au couteau

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)



Produit Activités gourmandes

Le Canard Gourmand Sàrl

Le Canard Gourmand propose de délicieux prod...

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)



Produit Restaurants & Bars

Restaurant Byblos

Petit resto traditionnel

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)



Produit Vignerons et encaveurs

"Chassel'ice"

Swiss Sparkling Wine

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)



Produit & Expérience

Boulangeries, Pâtisseries et Tea Room

Boulangerie-pâtisserie Vannay

Votre boulangerie de proximité

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)



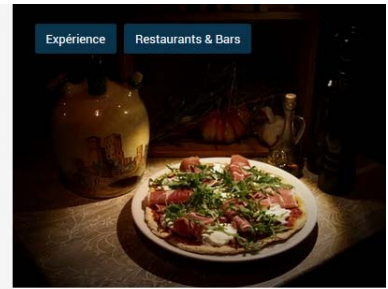
Produit

Boucheries et Traiteurs

FUSION TRAITEUR

Et si on organisait une petite fête ?

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)



Expérience

Restaurants & Bars

Restaurant Pizzeria Le Veneto

Pizzas artisanales et spécialités méditerranéennes...

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)



Expérience

Restaurants & Bars

Restaurant The Garden (Bon Ri...)

Une des plus belles terrasses de la région et un...

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)



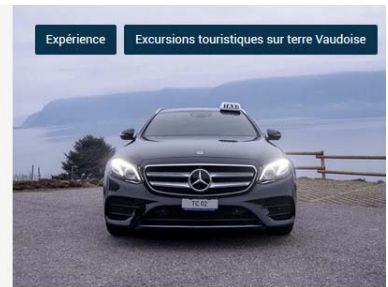
Produit & Expérience

Activités récréatives

Le Petit Caribou Sàrl

Jouer ensemble tout simplement

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)



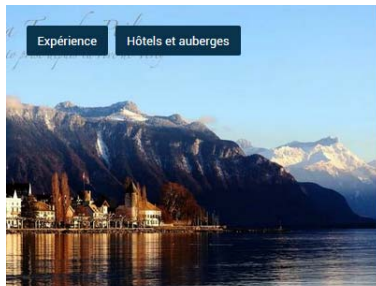
Expérience

Excursions touristiques sur terre Vaudoise

Taxi Chaplin / Pour tous vos dé...

Découvrez également la Riviera via nos excursi...

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)



Expérience

Hôtels et auberges

Hôtel de la Vieille Tour

A deux pas du Lac Léman

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)



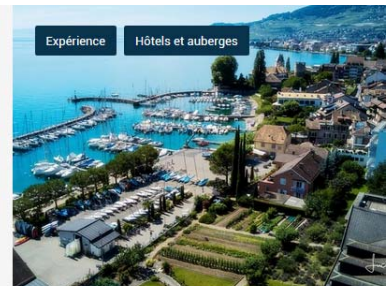
Expérience

Boulangeries, Pâtisseries et Tea Room

LE DUO CREATIF PATISSERIE F...

Un moment gourmand visuellement et gustativ...

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)



Expérience

Hôtels et auberges

Hôtel Bon Rivage

Authenticité et douceur de vivre au bord du lac ...

La Tour-de-Peilz - Riviera - Pays-d'Enhaut (District)

Tabelle de taxation de la TBE

Extrait (page 2/5) de l'annexe au Règlement communal sur la gestion des déchets du 30 octobre 2013 concernant la Taxe annuelle forfaitaire des entreprises pour les déchets recyclables ou valorisables (TBE) :

3. Taxe annuelle forfaitaire des entreprises pour les déchets recyclables ou valorisables (TBE)

Remarque générale : par entreprise, il faut entendre « toute activité lucrative, quel que soit le nombre d'employés, quelle que soit son activité ».

➤ la TBE s'applique à toutes les entreprises, selon la table ci-après ;

EPT [exprimé(s) en poste de travail]	Valeur de la TBE	Fr.
L'entreprise ne fait pas usage des services communaux	TBE	Fr. 80.--
1 à 5	$TBE = TBH \times 2$	Fr. 160.--
6 à 15		Fr. 300.--
16 à 50		Fr. 500.--
51 à 100		Fr. 700.--
Plus de 100		Fr. 900.--

Le nombre d'EPT maximum ne peut être défini. En conséquence, c'est le principe régissant la TBE et le montant maximum de la TBH de référence qui sont inscrits dans le Règlement.

La situation de l'entreprise au 1^{er} janvier, ou lors de l'arrivée dans la Commune, est déterminante pour le calcul de la taxe de l'année en cours.

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, la taxe est due par mois entier et calculée prorata temporis, la facturation minimale étant de Fr. 50.--.

Adaptation des coûts

Annuellement et dans le respect des conditions spécifiées dans le Règlement, la Municipalité est compétente pour adapter les montants des taxes.